

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **106 (1970)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

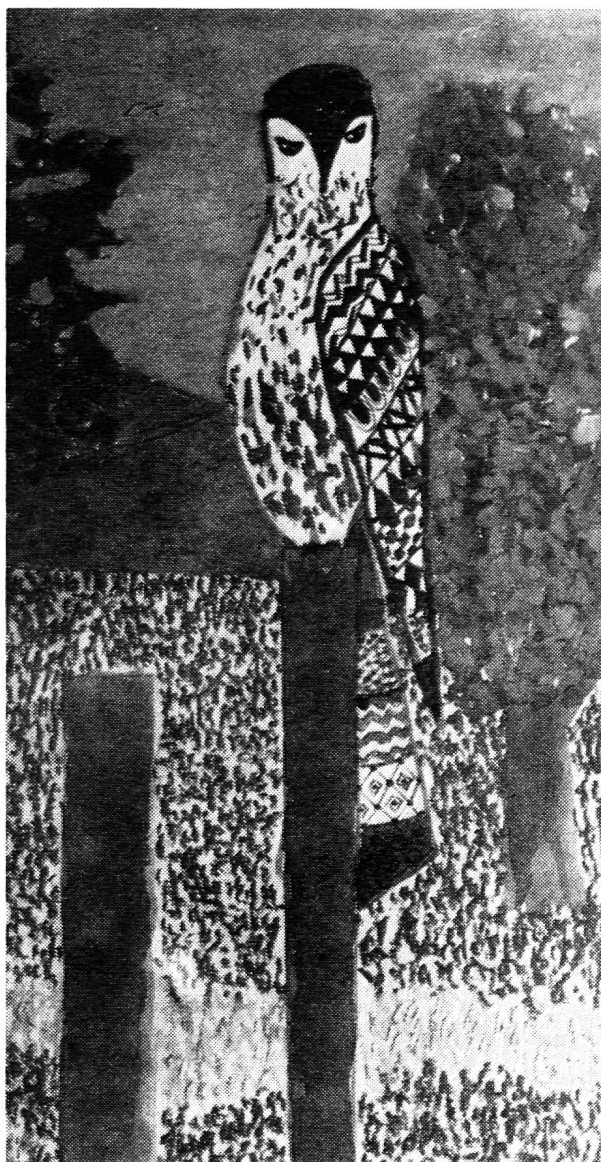
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



A MM. les instituteurs de Fribourg et Valais

Le **Service de publicité** de l'«Educateur»

cherche quelques personnes désirant se créer un gain accessoire en faisant de

l'acquisition d'annonces

Travail indépendant, bien rétribué. Matériel de propagande à disposition.

Pour renseignements et conditions, prière de s'adresser à l'**Imprimerie Corbaz S.A.**
(département publicité), 22, av. des Planches, 1820 Montreux. Tél. (022) 62 47 62.

école
lémania
lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans !**

**Etudes classiques, scientifiques
et commerciales :**

Maturité fédérale
Baccalauréat français
Baccalauréat commercial,
diplômes, secrétaires de direction,
sténodactylo
Cours de français pour étrangers

Cours du jour - Cours du soir

Aucun souci...



**La Caisse - maladie
chrétienne - sociale**
m'en décharge

800 000 assurés



Congrès SPR 1970

La Chaux-de-Fonds



La formation continue

Le thème du rapport qui nous sera soumis lors de notre 32^e Congrès s'inscrit dans la ligne des précédents. Rappelons qu'en 1962, à Bienne, nous avons adopté des textes relatifs à **l'école romande**. En 1966, à Montreux, nous avons envisagé les causes de la pénurie d'enseignants et les moyens d'y remédier. Pour le Congrès de La Chaux-de-Fonds, l'assemblée des délégués SPR a demandé à une commission ad hoc de s'intéresser à la formation du corps enseignant et à son recyclage périodique.

Le problème est actuel et il devient urgent d'y apporter des solutions efficaces, structurées, en accord avec l'intérêt des enfants et des enseignants. Nous osons espérer que, dans ce secteur, les réalisations seront plus rapides qu'en ce qui concerne la mise en route de l'école romande. Cette dernière a mis dix ans à voir le jour car les politiciens de l'enseignement n'ont pas suivi les praticiens. Pourtant la volonté de ces derniers était inébranlable et les thèses du rapport claires.

Les problèmes de la formation et de la formation continue concernent tous les secteurs économiques. De la manière dont ils seront résolus, à courts termes, dépendront l'avenir économique et la prospérité de notre pays. C'est pourquoi il serait bon que nos collègues rapporteurs proposent des résolutions qui puissent s'appliquer à d'autres catégories de travailleurs. Certes, les problèmes spécifiques à chaque profession sont souvent inconciliables dans les détails. Mais, le rapport 1970 devrait être un exemple, devrait faire ressortir des lignes de force « universelle ». Ces dernières seu-

les permettront une application rapide à tous les niveaux.

Nous avons reçu quelques précisions en ce qui concerne les résolutions qui nous seront soumises. Signalons celles qui nous paraissent essentielles :

« L'éducation permanente doit permettre à l'homme de comprendre, de vouloir et de contrôler l'évolution du monde qui l'entoure au lieu de la subir comme quelque chose qui le dépasse. »

« Les instituteurs romands et leurs associations assumeront leur éducation permanente promotionnelle et en seront les artisans. Ils ne se satisferont pas d'une simple formule de recyclage. »

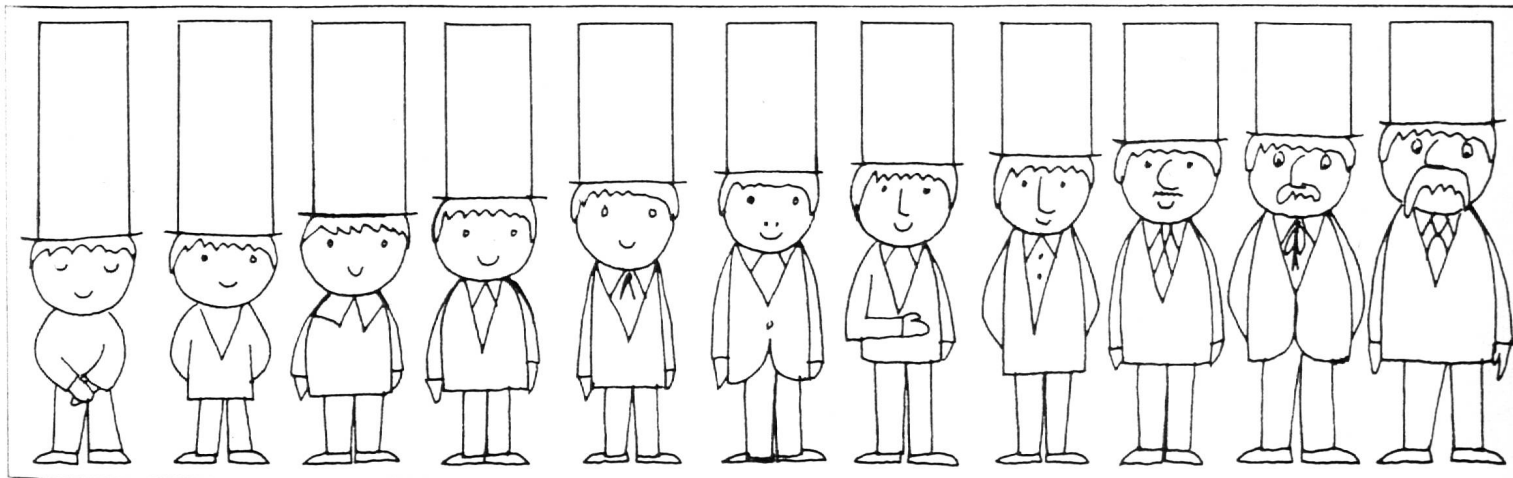
« L'éducation professionnelle de base devra offrir au futur enseignant un capital de connaissances lui permettant de devenir un chercheur capable d'évoluer... »

« Les objectifs de l'éducation permanente des enseignants sont l'efficacité permanente de l'école..., l'autonomie professionnelle..., la reconversion. »

« L'éducation permanente aura lieu pendant les heures de service à raison d'une demi-journée par semaine. »

« La collaboration des pouvoirs publics et du corps enseignant sur une base paritaire est la condition fondamentale de la réussite de l'éducation permanente. »

Le train de l'école romande est lancé. Il s'agit de lui donner, avec le rapport 1970, une vitesse de croisière suffisante permettant à l'école de combler le retard pris sur les réalités de la vie, sur les nécessités de l'économie et sur certains pays où l'éducation est depuis longtemps l'impératif numéro un.



La formation continue

comité central

L'école romande est-elle bien partie ?

M. Michel Corbellari, professeur à La Chaux-de-Fonds, publiait sous ce titre, il y a quelques semaines, un article critiquant la façon dont les organes responsables envisagent la coordination scolaire en Suisse romande (« Services publics » N° 48).

Les arguments développés par notre collègue secondaire ne sauraient laisser indifférents notre association professionnelle qui, on le sait, fut l'initiatrice de ce mouvement. D'autant plus qu'ils sont souvent très proches de ceux que la SPR défend actuellement.

Le pessimisme critique, qui transparait surtout dans le préambule de cet article, me semble toutefois exagéré et, comme il risque de décourager certaines bonnes volontés, je crois nécessaire d'en prendre, dans une certaine mesure, le contre-courant.

Nous reconnaissons avec l'auteur que « l'école romande sera une école nouvelle ou ne sera pas ». Nous n'avons cessé de répéter que, pour la Suisse tout entière, la seule école qui puisse convenir est la meilleure et que nous ne saurions accepter un médiocre compromis ménageant plus ou moins les susceptibilités cantonales.

Mais reprenons, point par point, les principales affirmations de M. Corbellari.

1. Nécessité de l'école romande

« La nécessité d'unifier les systèmes scolaires suisses (ou du moins romands), qui varient non seulement d'un canton à l'autre, mais encore, sur certains points, de commune à commune, se fait de plus en plus impérieuse. Il n'est pas de pays où l'école diffère tant sur un si petit territoire. »

La SPR a reconnu cette nécessité dès son congrès de 1962. Elle a à en faire admettre l'idée par l'opinion publique et les autorités.

2. Rythme des travaux

« L'idée de l'école romande commence à faire timidement son chemin et la collaboration intercantonale s'esquisse.

D'aucuns estimeront que les progrès sont lents. Je crains, quant à moi, que l'on aille trop vite en besogne. »

Les deux reproches me paraissent fondés.

Nous avons, dans le rapport « Vers une école romande » formulé une série de propositions précises concernant la marche à suivre, afin de permettre une réalisation aussi rapide que possible de ce postulat.

Mais il a fallu, et c'est normal, un certain temps pour que la coordination scolaire soit considérée comme naturelle et urgente dans les autres milieux que le nôtre. Les pouvoirs publics se rendant compte des bouleversements et des difficultés qu'elle allait provoquer ont tenu à prendre un certain nombre de précautions, avant de se lancer dans l'aventure. Ce n'est qu'après de longues études, de nombreux tâtonnements que les premiers accords intercantonaux sont intervenus.

Une autre facteur de retard : le désir, partagé par notre association professionnelle, de ne pas se couper prématurément de nos compatriotes de Suisse alémanique et du Tessin, chez qui une certaine aspiration à plus d'unité s'éveillait timidement aussi. Depuis quelques mois, le processus s'accélère. Les chefs de DIP romands et leurs principaux collaborateurs jouent délibérément la carte de l'école romande.

Ils ont pris, dans bien des domaines, une position en flèche. Cela leur permet de défendre avec plus de fermeté et de succès leurs options, face aux autres courants. Nous

ne verrions, personnellement, aucun inconvénient à ce que l'on règle assez rapidement la plupart de ces problèmes, à condition que l'on ne tombe pas dans la précipitation et surtout que l'on ne prenne pas prétexte de ce souhait d'agir vite pour écarter les associations d'enseignants des études et travaux en cours ou à venir.

La participation des organisations professionnelles est absolument indispensable. Cette école nouvelle se fera avec leur accord ou ne se fera pas. Une chose est de promulguer des directives, une autre de les faire appliquer. Une réforme qui ne rencontrerait pas l'adhésion enthousiaste des maîtres ne passerait jamais réellement le seuil des classes.

Les responsables de l'instruction publique semblent le comprendre. Alors que nos offres de collaboration n'avaient reçu, jusqu'ici, qu'un accueil mitigé, elles trouvent, maintenant, un écho favorable. Nous allons pouvoir désigner des délégués à la CIRCE, ainsi, espérons-nous, qu'à tous les autres organismes qui se créeront obligatoirement.

Des divergences subsistent, concernant cette participation. Pour les autorités, une délégation restreinte des associations professionnelles suffit, alors que nous estimons au contraire que nous ne pourrions travailler valablement que si un représentant par canton et par degré d'enseignement est désigné.

Nous pensons aussi que les membres actuels de la commission, nommés par le gouvernement ne peuvent être considérés comme les mandataires des enseignants ; ils ne nous doivent aucun compte et nous n'avons nullement le droit de leur donner des directives.

Conclusion : si les sociétés pédagogiques deviennent des partenaires à part entière dans le domaine de la coordination scolaire, bien des dangers dénoncés par M. Corbellari s'atténuent.

3. Une réformette

« On peut évidemment se contenter de procéder à certains ajustements de programmes. Fixer — plus ou moins arbitrairement — les limites des différents cycles (entrée à l'école, début du secondaire, etc.). Unifier les procédés de notation. On aura assez vite fait d'établir des dénominateurs communs. Il semble que l'école romande se soit engagée dans cette voie qui, sans être vouée à l'échec, ne contribuera en rien au renouvellement qui s'impose. »

« En réalité, l'unification devrait être précédée d'une critique exhaustive de ce qui existe actuellement, elle doit s'élaborer sur des bases nouvelles. Il ne s'agit pas de créer des passerelles entre quelques édifices plus ou moins chancelants ; il faut construire un édifice neuf... Il est devenu indispensable de repenser l'école dans sa totalité. »

C'est vrai et M. Corbellari a raison de le dire, la pédagogie est, à l'heure actuelle en pleine évolution. C'est vrai, les idées nouvelles foisonnent, les expériences isolées se multiplient. C'est vrai, les systèmes scolaires, les programmes, les méthodes sont encore trop souvent le reflet d'une pédagogie désuète. C'est vrai aussi que l'idée d'un collège d'« experts » qui serait chargé d'édifier cette nouvelle construction sur des bases nouvelles est infiniment séduisante. Elle est malheureusement difficile, pour ne pas dire impossible à réaliser.

Les questions de structures, de législation scolaire, si différentes d'un canton à l'autre ont déjà fait l'objet de longues discussions. On n'est arrivé à une unification qu'après des tractations ardues. Si en même temps, on remet tout en question, la réalisation de l'école romande est remise à l'an deux mille.

Or, le temps presse. L'opinion publique ne comprendrait

pas qu'on subordonne des accords possibles maintenant à une hypothétique réforme totale. Il serait alors fort à craindre qu'elle choisisse la solution de facilité et accepte l'initiative des jeunes du PAB, visant à remettre ce problème à la Confédération. C'est pour le coup que toute l'affaire nous échapperait !

Je pense d'ailleurs que l'on peut rassurer M. Corbellari, dans une certaine mesure. Plus rien ne peut demeurer figé en éducation. Les études qu'il demande, les réformes qu'il préconise peuvent parfaitement être entreprises dans le cadre de cette école romande une et diverse que nous voulons. Le nouveau centre de documentation et d'expérimentation romand aura pour première tâche justement de procéder aux recherches fondamentales exigées par une pédagogie nouvelle et de diffuser largement les informations à cet égard. Afin que ne se renouvellent plus ce gaspillage, cet

éparpillement des forces qui ont tant nui à la recherche pédagogique et à son efficacité. L'orientation que l'IRDPA donnera à son travail est évidemment d'une importance capitale. Il tient à nous de l'infléchir dans le sens qui, après étude et consultation, nous semblera adéquat.

Le rôle que doivent assumer dorénavant les associations professionnelles d'enseignants devient primordial. Il exige de notre part un sacrifice considérable et aussi une plus grande union.

C'est par un appel à cette unité entre tous les enseignants que je voudrais terminer. Car si elle se réalise, bien des craintes formulées par notre collègue et confusément partagées par nombre d'entre nous, se révéleront infondées.

A nous, à vous, de jouer.

J. John.

vaud

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au 27 65 59.

Appel aux membres de la SPV

Trois sièges sont à repourvoir au sein du Comité central

lors du congrès du 9 mai 1970

Art. 39 des statuts :

Le Comité central est composé de cinq membres, présentés par les sections, nommés par l'assemblée générale, au scrutin de liste, à la majorité relative.

Les candidatures doivent parvenir au CC au moins 8 jours avant l'assemblée générale.

Il ne peut être pris plus de 2 membres dans le même district.

Les membres sortant du CC restent en fonction pendant 4 ans. Les membres sortant de charge ne sont pas immédiatement rééligibles.

Rapport

présenté par la commission de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, dite commission d'étude pour les allocations familiales.

I. Préambule

A la suite des deux propositions ci-après, acceptées par le Congrès SPV de 1968, le Comité central a désigné une commission formée de

M.	Ferdinand Perreaud, président	Lausanne
Mmes et Mlle	Lydia Cornamusaz	Pompaples
	Liliane Monnier	Gilly
	Lisette Badoux	Lausanne
MM.	Jean Monnier	Oron-la-Ville
	Charles Cornuz	Chalet-à-Gobet
	Jean-Pierre Paquier	Lausanne
	Héli Liard	Lausanne

pour étudier ce problème et rapporter à son sujet.

Rappel des propositions :

a) Proposition de maîtres du Collège de l'Elysée à Lausanne :

Le CC de la SPV est invité à étudier immédiatement la création d'un complément de salaire pour les pédagogues, pères de famille dont la femme choisit de ne travailler qu'au foyer.

b) Proposition de la section de Lausanne :

1. Le CC est invité à reconsidérer le problème des allocations complémentaires de ménage et pour enfants ;
2. à nommer immédiatement à cet effet une commission d'étude dont les membres seraient recrutés dans toutes les sections SPV.

Au cours de ses délibérations, ladite commission s'est rendue compte de la complexité de la question et a décidé, devant l'urgence de sa solution, d'établir deux rapports distincts : le premier apportant des arguments pour une revalorisation immédiate et substantielle des allocations de ménage et pour enfants, le second qui reprendra l'ensemble des problèmes concernant le salaire social (ou allocations familiales) et tentera de fournir des bases plus équitables à la rémunération du travail en tenant compte des charges que doivent assumer certaines personnes.

La commission SPV fut informée par M. André Rochat, secrétaire général SPV qu'une commission désignée par les autres associations de la fédération étudiait le même objet. Aussitôt, et d'un commun accord, les deux groupes décidèrent de fusionner et de présenter un rapport commun.

Composition de la commission d'études pour les « allocations familiales ».

Président :

M. Ferdinand Perreaud, Au Taulard, 1032 Romanel-sur-Lausanne

Vice-président :

M. J.-C. Grandchamp, avenue du Tribunal-Fédéral 9, 1003 Lausanne

Secrétaire :

Mlle Yolande Hartmann, avenue de Chailly 28k, 1000 Lausanne

Membres :

Mlle Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, **1000 Lausanne**
 Mme Lydia Cornamusaz, **1349 Pompaples**
 M. Freddy Duperrex, Résidence de la Côte 20,
1110 Morges
 M. Charles Haefliger, conservateur du Registre foncier,
 Riponne 10, **1000 Lausanne**
 M. Héli Liard, ch. de la Tour-Grise 19, **1000 Lausanne**
 M. Jean Monnier, **1672 Oron**
 M. Jean-Pierre Pâquier, Villardiez 18, **1009 Pully**
 M. Jacques Porchet, Chandieu 22, **1000 Lausanne**

II. Enquête et justification des revendications

- a) Une enquête menée auprès des membres de la SPV puis des différentes associations a recueilli des renseignements fort intéressants et prouve, une fois de plus, la nécessité d'un salaire social réel et un système de répartition qui permette son indexation automatique à l'augmentation du coût de la vie comme pour les autres salaires.
- b) « A travail égal, salaire égal » est un slogan bien connu (et non un principe) qui signifie en réalité égalisation des salaires féminins et masculins dans un même travail ou plutôt une même fonction, mais son application n'est revendiquée qu'en faveur de la femme qui travaille « dans l'économie » c'est-à-dire hors du milieu familial.

La mère au foyer, dont l'horaire ne correspond aucunement aux normes en vigueur partout ailleurs, qui entretient l'homme pour lui permettre de travailler dans l'économie et les enfants pour assurer l'avenir de la société ; elle, elle a « l'honneur » de travailler gratuitement comme pour une œuvre de charité (« Nouvelle Revue de Lausanne » A. Hg.)

Alors qu'il devient un lieu commun de proclamer, et on ne s'en fait pas faute, que la famille est la cellule essentielle à la base de toute société humaine, on paraît tout mettre en œuvre pour tenter de lui rendre la vie intenable dans notre pays.

L'égalisation des salaires a rendu plus aiguë encore l'impécuniosité des familles face à une augmentation quasi constante du coût de la vie et des charges qui les frappent.

La parcimonie des prestations sociales en Suisse conduit aux fâcheuses constatations suivantes :

1. Depuis les derniers ajustements de l'AVS, un couple est mieux à l'aise sur le plan matériel, lorsqu'il est à l'âge de la retraite que lorsque, plus jeune, il élève et éduque ses enfants. (A. Hg.)
2. Les allocations familiales ne représentent, dans les cas favorables, que le dixième à peine du salaire total. Ainsi donc une famille moyenne de 4 personnes, couple et 2 enfants, ne dispose pour 3 personnes que du 10 pour cent du salaire d'une personne seule.
3. La participation aux loisirs et aux déassements culturels, directement utile et nécessaire puisque la famille prépare le monde de demain, reste difficile, voire souvent inaccessible.
4. Le prix du logement oblige la famille à n'occuper qu'un espace restreint alors qu'elle a surtout besoin d'espace pour la santé et l'épanouissement physique et moral de chacun de ses membres.
5. Par un étrange non-sens, les allocations familiales ne sont pas soumises à l'indexation, bien que le groupement familial ressente en tout premier lieu et avec acuité les effets de l'augmentation du coût de la vie.
6. L'imposition de ces allocations annule dans une très large mesure les effets des défalcons et diminue ainsi la valeur réelle des prestations.

III. Arguments en faveur d'une augmentation substantielle et immédiate.

On peut les classer en 3 ordres :

a) Economiques

La famille représente l'entité la plus importante et surtout la plus intéressante dans tous les secteurs de l'économie (alimentation, textile, industrie, transports, culture, etc.). Il faut lui donner la possibilité de remplir son rôle (système Ford).

Elle assure par ses descendants la pérennité de toutes les mesures de prévoyance sociale ainsi que, — qu'il faille le répéter —, de la société elle-même.

b) Sociaux

L'attrait d'un gain supplémentaire, indispensable dans la plupart des cas, éloigne la femme de son foyer. La mère de famille devient l'esclave des temps modernes et ne peut qu'assumer imparfaitement son rôle essentiel. L'enfant, première victime de ce fâcheux état de choses, en subit indéniablement les contrecoûts : traumatismes affectifs, troubles caractériels, délinquance juvénile, amoralité, dépersonnalisation, recherche du groupe, du gang qui reconstitue en quelque sorte le « chez soi », etc. Cet individu ne manquera pas d'influencer fortement la société future.

Combien il serait intéressant de connaître le coût des opérations de redressement, suite à l'augmentation des délits de tous genres dus en grande partie à la carence de l'éducation familiale !

A l'heure des très nombreuses campagnes pour combattre les méfaits de certaines substances nocives, santé de notre peuple, par exemple, il serait plus judicieux d'en rechercher, chez les jeunes, les raisons profondes et causales pour les combattre, les éliminer plutôt que de tenter d'en atténuer les effets, car l'essentiel demeure toujours d'éviter que les problèmes se créent au lieu de leur trouver des solutions.

Les exigences accrues dans tous les domaines de la vie actuelle ne manquent pas d'apporter des soucis supplémentaires à ceux qui prennent la responsabilité de fonder une famille.

c) Moraux

L'explosion démographique dont chacun fait état à chaque instant ne résiste pas à un examen sérieux. Elle est en grande partie due à la prolongation de la vie et à la diminution de la mortalité infantile. En Suisse, par exemple, le renouvellement ne se fait qu'à raison d'environ 1,5 descendant par couple ; d'où vieillissement assez net de la population.

L'importation de main-d'œuvre étrangère prouve que notre potentiel humain est loin d'être suffisant. D'autre part, les enfants de ces familles, éduqués et instruits dans notre pays, le quittent souvent au moment où ils pourraient le faire bénéficier de leurs talents. La nécessité d'aider au développement des familles autochtones devient donc un devoir impérieux pour qui se préoccupe de l'avenir du pays.

IV. Indexation

Les allocations servies dès 1963 n'ont subi aucune augmentation alors que tous les salaires ont été régulièrement adaptés d'après l'indice du coût de la vie. Comme ils le sont uniformément et sans différenciation, la part sociale s'amoin-drit donc à chaque fois pour ne représenter finalement qu'une partie dérisoire de ce salaire.

V. Conclusion

Alors que la plupart des pays européens connaissent une sécurité sociale ou un salaire social plus ou moins satis-

faisant, la Suisse en est demeurée au stade du folklore dans un système incohérent, désuet, et inadapté à la vie actuelle.

La part sociale du salaire reste insuffisante et les augmentations proposées jusqu'à ce jour ressemblent à de maigres aumônes.

La commission demande donc une revalorisation immédiate de toutes les allocations familiales afin qu'elles apportent vraiment une aide efficace et nécessaire à la famille d'aujourd'hui.

De l'enquête menée auprès des fonctionnaires de l'Etat de Vaud en 1969 nous tirons les résultats significatifs suivants : des 1500 questionnaires dépouillés, 90 % des réponses, environ, estiment les allocations insuffisantes. Voir tableau récapitulatif à la fin de l'article.

La moyenne des montants souhaités est de

allocation de ménage	Fr. 189.— par mois
allocation pour enfants de 0 à 10 ans	Fr. 75.— par mois
allocation pour enfants de 11 à 16 ans	Fr. 97.— par mois
allocation pour enfants en apprentissage	Fr. 133.— par mois
allocation pour enfants aux études	Fr. 164.— par mois

Après étude, la commission formule les propositions ci-après, sans préjudice pour un nouveau système à éla-

borer, et les transmet au Comité central à l'intention des autorités :

allocation de ménage	Fr. 175.— par mois
allocation pour enfants de 0 à 10 ans	Fr. 60.— par mois
allocation pour enfants de 11 à 16 ans	Fr. 90.— par mois
allocation pour enfants apprenti ou étudiant	Fr. 120.— par mois

La commission est consciente que les sommes sont inférieures aux montants exprimés dans le questionnaire. Mais, d'une part, il importait de proposer des allocations ayant une commune mesure avec celles allouées actuellement, pour qu'elles aient des chances d'être prises en considération et d'autre part, cette revendication n'est qu'une première démarche qui ne demande pas une organisation nouvelle. La commission se propose de parvenir à des allocations plus équitables encore, versées par une caisse d'allocations familiales à créer. Cette perspective fera l'objet d'une deuxième étude qui sera entreprise aussitôt que le premier rapport aura été accepté par le Comité central de la Fédération.

Lausanne, le 15 janvier 1970

Le rapporteur :

Héli Liard

Tableau récapitulatif des données significatives tirées des 1508 questionnaires analysés.

	SMF	SPV	SVMS	Gendarmerie et Sûreté	SP	ASID
1. Nombre de questionnaires examinés :	520	316	316	256	88	12
2. L'allocation de ménage vous paraît-elle suffisante ? Non :	95 %	82 %	85 %	98 %	94 %	100 %
3. Sinon, à quelle somme devrait-elle se monter par mois ? :	178.—	200.—	217.—	181.—	175.—	185.—
4. Quelle allocation souhaitez-vous recevoir pour enfants ? :						
a) 0 à 10 ans	77.—	55.—	93.—	77.—	72.—	78.—
b) 11 à 16 ans	86.—	90.—	117.—	101.—	100.—	91.—
c) enfant en apprentissage	117.—	150.—	140.—	135.—	138.—	120.—
d) aux études (sans bourse)	140.—	200.—	170.—	175.—	170.—	131.—
5. Que pensez-vous de l'idée d'une allocation payée à l'épouse choisissant de rester au foyer durant le temps de l'éducation de ses enfants ? Favorables :	85 %	77,5 %	76 %	68 %	95 %	91 %

L'eau vivante

On n'a pas oublié le concours organisé il y a quelques années par la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, qui a permis à plusieurs classes d'étudier un bel arbre de leur entourage.

A l'occasion de l'année européenne pour la protection de la nature, un second concours est organisé. Grâce à la générosité de plusieurs maisons de commerce et d'industrie de notre canton, il est doté d'un montant total de **3000 à 4000 francs** de prix en espèces.

Il est ouvert à toutes les classes primaires, supérieures et secondaires du canton de Vaud. Le concours peut être collectif ou individuel. Il se présente sous la forme de fiches qui posent des questions précises, proposent des observations et fournissent des renseignements utiles.

Seront pris en considération des travaux comme la construction et l'observation d'un aquarium, l'étude d'une tourbière, l'activité des géographes, des artistes, des calculateurs, etc.

Toute liberté est laissée aux concurrents de choisir les fiches qui leur conviennent, et, dans celles-ci les questions à leur goût : on peut imaginer d'autres sujets et d'autres questions.

Par exemple une petite classe de ville pourrait observer des poissons rouges ou des têtards dans un bocal, et noter ses remarques.

D'autres classes s'intéresseront aux oiseaux aquatiques, s'attacheront à l'étude d'un ruisseau, d'une mare, ou entreprendront en salle l'observation de larves d'insectes et leurs métamorphoses.

Un autre sujet captivant est la pollution des eaux et l'alimentation en eau potable.

La documentation parviendra à tous les enseignants à la rentrée d'avril.

Le « Bulletin officiel vaudois » renseignera le corps enseignant.

Remise des travaux : **30 novembre 1970.**

Nous souhaitons vivement que de nombreuses classes vaudoises prendront part à ce concours, qui pourra fournir la matière d'une exposition fort intéressante. Rappelons que la Ligue vaudoise pour la protection de la nature est présidée par notre collègue François Manuel. C'est une commission présidée par M. Daniel Aubert, professeur, qui a rédigé les fiches et réuni la documentation.

A. P.

Association pour le sport des invalides

Sport-handicap est actuellement à la recherche de moniteurs et particulièrement de monitrices qualifiées.

Que ceux ou celles qui s'intéressent à cet aspect du sport, activité en soirée rétribuée, s'adressent au secrétariat de sport-handicap, avenue Druey 12, 1004 Lausanne, tél. (021) 34 74 42.

P. G.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
Mardi 17 mars, à 20 heures, à l'Université, salle 48.

Ordre du jour :

1. Problèmes relatifs aux maîtres de disciplines spéciales.
2. Adaptation des traitements des enseignants primaires et enfantins.
3. Propositions individuelles et divers.

Le comité.

Rappel

Soirée des membres honoraires

Vendredi 13 mars, à 19 h. 30, au Restaurant de l'Arquebuse, rue du Stand.

Inscriptions : M. Gilbert Meuwly, tél. 33 32 24.

Le comité.

Cotisations

Nous vous rappelons le numéro du compte de chèques postaux : 12 - 17996.

Merci de vous acquitter de vos cotisations avant le 31 mars.

Pour les institutrices en congé : les cotisations des institutrices en congé ont été fixées à 30 francs. (Mentionnez le congé au verso de votre bulletin de versement. Merci.)

Le comité.

La question des maîtres spéciaux (suite)

Dans notre premier article sur les maîtres spéciaux, nous avons tenté de faire le point. Notre réflexion nous avait conduit à trois hypothèses : statu quo, diminution des branches enseignées par l'instituteur, intensification et extension du système des appuis. Dans peu de temps, la SPG devra prendre position sur ce problème. Aussi n'est-il pas inutile d'examiner les divers points de vue, de peser les arguments, de les confronter. Aujourd'hui, nous nous propo-

sons de vous livrer un échantillonnage des diverses opinions dont nous avons eu connaissance. Nous avons choisi, pour cela, d'imaginer un forum fictif, ou, encore mieux, une séance de « brain-storming ». N'y cherchons pas un enchaînement logique, un raisonnement tout préparé, mais une matière désordonnée qui peut, cependant, alimenter la réflexion et susciter un dialogue que nous souhaitons fécond. Chacun prenant la parole à tour de rôle, nous aurions à peu près ceci :

— Le principe des maîtres spéciaux est bon en soi. Mais l'utilisation de ces spécialistes est irrationnelle. M. X., sportif accompli, bénéficie tous les quinze jours de l'appui d'un maître de gymnastique. M. Y., 50 ans, légèrement handicapé à la suite d'un accident, se plaint, lui, de ne voir le maître de gymnastique **que** tous les quinze jours !

La totalité des collègues d'une grande école se sont vu imposer, quatre mois durant, un maître spécial de chant. Certains étaient satisfaits, en dépit des bouleversements causés, de manière inopinée, à leur horaire. La plupart, aimant faire chanter leur classe, étaient mécontents et ne comprenaient pas la raison de cet appui massif et imprévu.

Une utilisation rationnelle des maîtres spéciaux serait facilement réalisable. Prenons l'exemple de la gymnastique. Les instituteurs récemment nommés, ayant bénéficié trois années durant d'une excellente préparation dans tous les domaines, y compris la gymnastique, n'ont pas besoin d'un maître spécial, sauf dans des cas très rares (infirmité par exemple). Par contre, il serait souhaitable que le maître de gymnastique prenne la relève lorsqu'en raison de l'âge nos collègues ne se sentent plus à même d'assurer dans de bonnes conditions physiques, cet enseignement. Imaginez-vous telle maîtresse de 60 ans faisant une démonstration de « colonne droite », ou de barre fixe, devant sa 6^e mixte ? Dans d'autres cantons, on l'a fort bien compris. Ainsi, à Fribourg, dès 45 ans, les maîtres peuvent être déchargés de la gymnastique.

Le chant, maintenant. On est plus ou moins doué, mais enfin tous ont été sérieusement préparés durant les études pédagogiques. Or, on sait bien que pour certains collègues (du côté messieurs, souvent) l'enseignement du solfège et du chant est une corvée. Qu'on envoie donc à ces derniers le maître de chant, et qu'on laisse les autres pleinement responsables de cette discipline. Voyez le dessin : voilà la bonne solution, on ne nous impose aucun appui. Ceux qui désirent un maître spécial le demandent, et l'obtiennent. Cela fonctionne très

bien. Je le répète, le problème est dans une utilisation rationnelle du personnel spécialisé, en fonction des besoins réels des instituteurs.

- Oui, mais on vous objectera que notre corps enseignant a besoin de ces appuis, parce qu'il est constitué pour 40 % de suppléants insuffisamment formés.
- Ce n'est pas une raison pour que l'on nous impose les béquilles fabriquées à l'intention des suppléants !
- Pourquoi n'y a-t-il pas de politique d'ensemble ! Chaque inspecteur spécial agit comme bon lui semble. Que nous ne soyons pas consultés, nous en avons l'habitude. Mais il est surprenant que le Département n'ait pas, dans ce domaine, une politique claire, cohérente, efficace !
- Si l'on considère l'activité des maîtres spéciaux comme une forme d'éducation permanente, on peut se demander si elle atteint vraiment son but. L'instituteur qui reçoit dans sa classe un maître de méthodologie — surtout si la présence de ce dernier est imposée — n'est pas, psychologiquement, dans une situation favorable à un apprentissage fécond. Il reste soumis aux tensions affectives inhérentes à ses responsabilités, aux réactions de ses élèves. La leçon du maître spécial ne portera donc pas tous les fruits escomptés. D'ailleurs, apprend-on en regardant, ou en mettant la main à la pâte ?
- Ce dont les maîtres primaires ont besoin, ce n'est pas de méthodologie, de didactique, mais bien de savoir, et de savoir-faire. Après tout, nous sommes, ou nous devrions être, les spécialistes de la transmission. Ce que nous voulons, ce sont des occasions d'approfondir nos connaissances, du temps pour nous instruire. Si je ne peux m'exprimer, m'extérioriser suffisamment durant mes leçons de dessin, c'est que je ne sais pas dessiner. A quoi me servira-t-il de regarder dessiner un spécialiste ?
- La formation continue est, avant tout, une prise de conscience de certains besoins que nous avons. Le système des appuis préjuge des besoins individuels. Il faut permettre à chacun de se perfectionner selon ses besoins.
- Que dire de cet accroissement continu du nombre de personnes qui gravitent autour du maître primaire ? Si nous ajoutons aux inspecteurs, déjà nombreux, les assistants pédagogiques, les maîtres spéciaux, nous nous retrouverons écrasés sous une pyramide de démonstrateurs, de contrôleurs, pleins de bonnes intentions, nous n'en doutons pas ; mais cette masse hiérarchique nous fera mieux sentir encore notre situation : sur le dernier échelon...
- Ces appuis toujours plus importants ne sont-ils pas de nature à dévaloriser le corps enseignant primaire ? L'instituteur accomplit à Genève — après l'obtention d'une maturité, ou d'un diplôme de niveau secondaire supérieur — un cycle d'études de trois ans. Lorsqu'il obtient son brevet, il pourrait se croire préparé à marcher, pour un temps donné tout au moins, sans béquilles. L'activité des maîtres spéciaux, dès la première année d'enseignement, semble laisser croire que les études professionnelles de l'instituteur sont insuffisantes, ou que sa palette d'enseignement est trop riche pour être correctement utilisée. Les appuis, en ce cas, ne sont qu'un palliatif. Il faut atteindre les racines du problème.
- Dans notre école primaire, les spécialistes se multiplient. A la longue, et quelle que soit sa valeur, l'instituteur risque de se décourager à leur contact. Dans toutes ses activités, il rencontrera des gens préparés d'une manière spécifique, mieux informés que lui. Il en viendra à douter en permanence de ses possibilités. C'est grave.
- En matière de salaire, c'est le degré de responsabilité,

d'autonomie dans l'action, qui est, très souvent, déterminant. Lorsque nous serons environnés de personnes se penchant avec sollicitude sur le moindre de nos gestes, afin d'en corriger la trajectoire, on ne donnera plus cher de notre traitement. La société s'apercevra bien vite que l'instituteur n'est plus capable d'assumer seul ses responsabilités, qu'il lui faut des appuis coûteux. Elle le paiera en conséquence.

Notre forum se termine ici. Provisoirement. Car vous allez, nous n'en doutons pas, l'alimenter très vite. Vous avez lu un certain nombre de points de vue ; ceux que nous avons entendus jusqu'à présent. Ils expriment, à des degrés divers, de l'étonnement, de l'insatisfaction, de l'inquiétude. Les satisfaits, c'est bien connu, sont généralement de grands silencieux. Il est nécessaire que nous connaissions leur opinion ; que nous la transcrivions dans ces colonnes. Ensuite, la discussion se poursuivra. Plus riche, plus véhémente peut-être. Mais utile. Après, seulement nous pourrions prendre position.

Le comité.



Si vous préférez consacrer votre budget-vacances à l'art plutôt qu'à la gastronomie coûteuse

alors vous choisirez les snacks et restaurants DSR pour vos repas.

DSR vous offre la joie simple d'une cuisine excellente, copieuse et surtout favorable à votre budget-vacances.

Menu complet : **Fr. 3.50** seulement.

Assiette garnie DSR : **Fr. 3.—**

...et les délicieuses boissons DSR, non fermentées.

Inscrivez DSR sur votre carnet de route. C'est plus sûr !

DSR à Genève, Morges, Renens, Lausanne, Montreux, Martigny, Sierre, Colombier, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle.

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ Croix-d'Or 3
GENÈVE

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Date à retenir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPN

mercredi matin 1^{er} avril 1970, à Neuchâtel

Le lieu, l'heure et l'ordre du jour seront communiqués ultérieurement.

Comme de coutume, l'assemblée SPN sera précédée de l'assemblée générale de la SNPP.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de printemps a eu lieu à Neuchâtel, le 20 février sous la présidence du collègue Jean-Jacques Bolle, président de la section de Boudry.

Le procès-verbal, le rapport de gestion du CC, la déclaration d'intentions du CC sont adoptés sans discussions, à l'unanimité.

Il en est de même des comptes SPN et des comptes VPOD présentés par les caissiers respectifs, après que les vérificateurs eurent donné décharge avec les remerciements d'usage.

Pour l'année 1970, les vérificateurs suivants ont été désignés : Caisse SPN, Mme L. Matthey-Claudet, M. A. Jaggi. Suppléant : M. F. Guye.

Caisse VPOD : MM. C.-A. Scheurer et M. Evard. Suppléant à M. J.-A. Girard.

Le président du CC, Claude Zweijacker donne tout d'abord quelques brèves informations sur l'état des travaux et des discussions en cours.

Dans un nouveau plan d'études qui sera remis au personnel enseignant au début de l'année scolaire prochaine, l'idée de la généralisation de la période de 45 minutes dans tous les enseignements a été retenue. Son introduction y est fortement recommandée.

Une étude est entreprise avec les communes pour la prise en charge par les pouvoirs publics des primes de l'assurance accidents professionnels. Une commission ad hoc, chargée d'étudier les buts, l'orientation de la section moderne a été constituée sur le play officiel.

Ces problèmes ont déjà été évoqués dans ces colonnes. Nous assistons ainsi, petit à petit à l'aboutissement de plusieurs revendications posées, pour certaines, depuis plusieurs années.

Propositions des sections

(Voir à ce sujet l'« Educateur » N° 5 du 13 février.)

De la section de Boudry :

1.1. Cette proposition donnant la possibilité à la commission du Prix pédagogique de ne pas attribuer le prix si elle estime qu'aucun candidat qualifié n'a été présenté est adoptée par 14 voix contre 6. Elle est assortie d'une clause spécifiant que le prix peut être partagé entre deux candidats, s'ils sont coauteurs d'une même œuvre.

1.2. Cette proposition permettra de donner satisfaction sans augmentation de cotisation à une demande de la section de Neuchâtel (prop. 2.1). Le fonds d'entraide a une assise solide. Il peut supporter une alimentation moins forte. Proposition adoptée à l'unanimité.

1.3. L'idée de constituer un groupement sportif participant au championnat Satus est peu combattue par l'assemblée. Toutefois, les promoteurs et les collègues intéressés sont invités à s'approcher, avec le CC, de l'Association cantonale des maîtres de culture physique. La proposition comme telle, est donc rejetée et renvoyée au CC et à l'ACNMEP.

1.4. Du fait du rejet de la précédente, cette proposition devient caduque.

De la section de Neuchâtel :

2.1. Une demande de même sorte avait déjà été formulée par la section de La Chaux-de-Fonds. Elle avait alors été repoussée. La libération de Fr. 2.— des cotisations, soustraites à la caisse d'entraide (prop. 1.2. ci-dessus) permet d'octroyer aux caisses de sections un supplément. L'attribution passe ainsi de Fr. 10.— à Fr. 12.— par membre. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2.2. La proposition est adoptée. Dorénavant, l'assemblée des délégués de printemps aura lieu dans le courant de la première quinzaine de mars. Cette date permettra aux sections de mieux préparer et étudier les propositions à faire à l'AD.

2.3. Le problème de l'éducation des jeunes face à la publicité avait déjà fait l'objet d'une proposition de la même section. Elle avait alors été renvoyée, manquant de précision. Elle est reprise aujourd'hui sous un angle plus pratique. Toutefois, le CC propose de transmettre le problème au Centre de documentation pédagogique, et d'étudier avec lui la constitution éventuelle d'une commission. Sous cette forme, la proposition est adoptée à l'unanimité.

De la section du Val-de-Ruz :

3.1. Le problème de la coordination des programmes entre la section PP et les écoles professionnelles a déjà été évoqué devant le chef du Département. Une étude est en cours. La proposition est par conséquent retirée.

3.2. Proposition retirée.

3.3. Le mode de sélection et la constitution des classes PP et M fait l'objet présentement d'une étude d'une commission ad hoc à laquelle la SPN participe. La proposition est donc refusée.

3.4. Cette proposition rejoint celle de la section de Boudry (1.1) qui vient d'être adoptée.

3.5. La commission « jardinières d'enfants » n'a pas terminé ses travaux, par conséquent, aucun rapport n'est encore parvenu au CC. Cette proposition pourra être reprise lors de l'étude de ce rapport.

Divers

Tout le monde, ou presque, s'occupe d'école, d'éducation, en discute abondamment dans la presse, à la radio ou à la télévision. On fait facilement état de l'opinion de tout un chacun, hormis de celle des associations d'enseignants, pourtant directement concernés. Même lorsque les participants sont des collègues, ils ne représentent qu'eux-mêmes et ne sauraient exprimer que leur position personnelle. L'assemblée souhaite que la SPR intervienne une nouvelle fois auprès des organes de la TV et de la radio, notamment, pour que notre association faitière soit reconnue comme le porte-parole des enseignants primaires de Romandie.

Les émissions de la radio scolaire, diffusée sur le second

programme ne peuvent être captées par les collèges reliés au réseau de télédiffusion. Une demande d'intervention sera faite par la SPR.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 20 novembre. Les propositions des sections ou les propositions individuelles doivent parvenir au CC avant le 20 octobre.

GB

Entrevue

Les problèmes soulevés ces derniers temps par la SPN, à la suite de propositions votées à l'assemblée des délégués, et certains passages de la déclaration d'intentions du CC publiée dans l'« Educateur » No 3, ont incité le Département de l'instruction publique à convoquer le CC à une entrevue au Château. Cet échange de vues a eu lieu le 20 février. Y participaient M. R. Hugli, chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, quatre inspecteurs, et cinq membres du Comité central SPN.

L'essentiel de la discussion a été centré sur un passage de la déclaration d'intentions.

On peut y lire, qu'à long terme, la SPN s'efforcera de trouver des solutions au « malaise » de la profession enseignante, à la lente mais sûre dévalorisation de la profession.

Le Département est très sensible à l'évolution du concept de l'enseignement. Il craint cependant que les vues de la SPN ne se présentent sous un jour trop pessimiste. Certes, de nombreux problèmes restent posés. Le Département s'efforce d'améliorer tout le système. La mise en place d'organismes nouveaux, la répartition des responsabilités pédagogiques sur un nombre de plus en plus étendu de personnes (inspecteurs, moniteurs, maîtres de méthodologie, maîtres de stages), devrait permettre un contact plus étroit et des vues plus concordantes entre le DIP et les enseignants.

Pour la SPN, cependant, cette dévalorisation morale, cette perte de « prestige social » est un des effets de la lente dégradation de la société. La responsabilité du malaise et de l'inquiétude que ressentent les collègues dans l'exercice de leur profession, n'incombe certes pas au DIP uniquement. Nous sommes tous concernés par ce problème : autorités, enseignants, parents. Ce n'est que par conjugaison des efforts de tous que nous pourrions recréer un climat de sécurité pour nos enfants. En mettant cet objectif dans son programme d'action, le CC n'entend pas y arriver seul. Nous avons besoin des uns et des autres. Une entrevue qui comporte une libre discussion, telle que celle-ci, permet une meilleure compréhension, et marque un pas dans le sens souhaité par la déclaration d'intentions.

Quels peuvent être ces « remèdes » ? D'autres échanges de vues permettront peut-être d'en découvrir.

En fin de séance, M. Hugli annonce, en réponse à une question posée par la SPN, qu'un nouveau plan d'études va être mis entre les mains des enseignants, avant la prochaine année scolaire. Relevons qu'il recommande aux commissions scolaires la généralisation de la période de 45 minutes.

GB

Information

L'école romande est sur orbite, pouvait-on lire dans l'« Educateur » No 6. A l'instar de la séance d'information du 4 février dernier donnée à Lausanne par la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande aux responsables des associations d'enseignants romands, le conseiller d'Etat F. Jeanneret a tenu à faire connaître aux responsables des organisations professionnelles les implications cantonales, et les vues du Départe-

ment neuchâtelois sur la coordination romande. Les divers aspects de la coordination sont tour à tour présentés par les chefs de service de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, MM. Hügli et Vuilleumier.

Le canton de Neuchâtel, est, parmi les cantons romands, un de ceux qui est le mieux préparé à absorber et à appliquer les points principaux qui ressortent des travaux des commissions de coordination.

Le principe des neuf ans de scolarité obligatoire ne pose aucun problème.

Le début de l'année scolaire en automne est admis ; il nécessitera des aménagements pratiques pouvant s'étendre sur deux ans. Par contre, l'âge d'entrée à l'école, la durée des études gymnasiales devront faire encore l'objet de discussions et d'études approfondies, en collaboration avec les associations d'enseignants.

Dorénavant, les associations professionnelles seront officiellement représentées dans les commissions de travail, notamment à la CIRCE. Les travaux de cette dernière, c'est-à-dire les nouveaux programmes romands seront soumis pour examen et discussion aux associations. L'introduction de nouveaux plans d'études nécessitera une planification précise sur le plan romand.

De même, le recyclage des maîtres en vue de l'application de l'école romande sera entrepris de façon méthodique. Le mode de faire n'a pas encore été défini.

Depuis 1962, date du congrès SPR qui a lancé l'idée de l'école romande, certaines informations ont paru, par le canal des publications de la CIPER, du bulletin du Département, d'études pédagogiques. L'information et la diffusion vont maintenant pouvoir s'étendre.

L'application des diverses mesures implique la mise sur pied d'un concordat intercantonal. L'agrément du Grand Conseil sera donc nécessaire. On peut penser que des propositions concrètes pourront être faites au législatif pour la session d'automne 1970. Les responsables du Département, ainsi que M. Cavadini, secrétaire à la coordination romande se mettent au service des associations pour tous enseignements complémentaires.

Relevons enfin que la coordination entre les programmes de l'école obligatoire et ceux des écoles complémentaires professionnelles feront l'objet de discussions avec l'OFIAMT.

La SPN est reconnaissante à M. le conseiller d'Etat Jeanneret de l'avoir très largement associée, avec les organisations secondaires à cette information. Y participaient pour la SPN : le Comité central et les présidents de sections.

GB

Comité central

Séance du 23 février, avec les présidents de sections. Présidence : Claude Zweigacker.

La présence des présidents de sections à la séance d'information organisée par le DIP permet au CC et à son président de faire avec les responsables et animateurs de la « base » un tour d'horizon sur les activités des sections d'une part, et la politique générale du CC d'autre part.

Assemblée générale annuelle. Elle est fixée au mercredi 1^{er} avril et aura lieu à Neuchâtel. Le lieu exact, l'heure et l'ordre du jour détaillé seront publiés en temps utile. Mentionnons déjà que l'examen du rapport de gestion du CC figurera à l'ordre du jour. **Il est donc recommandé de se munir de l'« Educateur » No 3 du 30 janvier.** Comme de coutume, l'assemblée générale sera précédée de l'assemblée de la Société neuchâteloise de perfectionnement professionnel.

Séminaire. La Chambre suisse de l'horlogerie, en collaboration avec la SPN organisera les 16 et 17 septembre un séminaire qui s'inscrira dans l'activité de la SNPP.

Propagande. Le samedi 7 mars, le CC et les présidents de sections rencontreront les étudiants de l'Ecole normale à Neuchâtel. Ce sera l'occasion pour les responsables de faire connaissance avec nos futurs collègues et de leur présenter notre association.

Participation. Le CC désigne le collègue Serge Bouquet comme représentant de la SPN dans la commission officielle « Section moderne ». Le collègue Daniel Steiner représentera la SPN à la sous-commission de la CIRCE qui s'occupera de l'enseignement de l'éducation physique.

Enquêtes. Au cours de l'information sur la coordination scolaire, le chef du Département a souhaité qu'une enquête soit faite auprès des enseignants au sujet de l'âge d'entrée à l'école. La commission pédagogique élaborera un questionnaire qui sera envoyé à tous les membres.

La commission SPN « Point global sur la réforme » a, de son côté, établi un questionnaire détaillé qui, lui aussi, sera remis à tous nos membres. Ce questionnaire est très complet, donc relativement long. Il est indispensable que chacun y réponde, car c'est sur la base des réponses reçues que la commission, puis le CC pourront définir la politique future de la SPN, et présenter au Château des propositions reposant sur des données précises.

Le CC et les présidents de sections invitent donc tous nos membres à répondre dans les délais prévus aux enquêtes qui vont leur être présentées. L'audience et l'efficacité de la SPN, la participation active que nous souhaitons dans l'école et son organisation sont directement fonction de la prise de conscience de chacun des membres.

Voyage du printemps

BUDAPEST

Du lundi 6 avril au lundi 13 avril 1970

1er jour Départs :

lundi Le Locle, place du Marché, à 6 h.

6 avril Le Locle, monument Girardet, à 6 h. 05.
La Chaux-de-Fonds, place de la Gare, à 6 h. 20.
Neuchâtel, place de la Gare, à 7 h.
Neuchâtel, quai du Port, à 7 h. 05.

Les éventuels départs intermédiaires seront communiqués directement aux personnes intéressées.
Itinéraire : par Bienne - Olten - Soleure - autoroute - Zurich Wädenswil - Lachen - Näfels - col du Kerenzerberg - Walenstadt, repas de midi - Buchs - Feldkirch - Bludenz - col de l'Arlberg - Landeck - Innsbruck, repas du soir et logement.

2e jour Innsbruck - Vallée de l'Inn : Schwaz - Rattenberg -
mardi St. Johann - Lofer Bains de Reichenhall - Salz-
7 avril bourg, visite de la cathédrale, repas de midi - puis
par l'autoroute - arrivée à Vienne, repas du soir
et logement.

3e jour Vienne, le matin tour de ville en car avec guide,
mercredi repas de midi, après-midi visite du Château de
8 avril Schönbrunn, retour à l'hôtel, repas du soir et loge-
ment.

4e jour Vienne - Bruck - Hegyesalom, douane hongroise -
jeudi Mosonmagyaróvár - Győr - Komárom - Dorog -
9 avril Budapest, repas de midi, après-midi tour de ville
en car avec guide, retour à l'hôtel, repas du soir
et logement.

5e jour Séjour à Budapest : matin excursion en car dans
vendredi les environs de la ville et notamment aux Monts
10 avril de Buda, repas de midi à l'hôtel, après-midi libre,
repas du soir et logement.

6e jour Budapest - Szekesfehervar - lac Balaton, repas de
samedi midi - Keszthely - Tapolca - Vasvár - Körmend -
11 avril Rabafüzes, douane sortie de Hongrie - Fürsten-
feld - Graz, repas du soir et logement.

7e jour Graz - Voitsberg - Völsberg - Klagenfurt - Vill-
dimanche lach - Spittal, repas de midi - Oberdrauburg -
12 avril Lienz - Dobbiaco - Brunico - Bressanone - Bol-
zano - Merano, repas du soir et logement.

8e jour Merano - Sluderno - col de Resia - Landeck - col
lundi de l'Arlberg - Bludenz - Feldkirch - Vaduz, repas
13 avril de midi - Wattwil - Rapperswil - Zurich - auto-
route - Soleure - Bienne - Neuchâtel - La Chaux-
de-Fonds - Le Locle.

Le programme des visites à Budapest et en Hongrie sera sujet à de petites modifications. Le cas échéant, celles-ci seront mentionnées sur la liste des adresses d'hôtels que recevra chaque participant avec une étiquette pour les bagages.

Remarques générales :

1. Une liste des hôtels sera expédiée à temps aux participants.
2. Indispensable pour le voyage : **Passeport valable**, la carte d'identité ne suffit pas pour la Hongrie.
3. En plus du passeport valable, **un visa est obligatoire** pour la Hongrie. A cet effet, chaque participant recevra une formule de demande de visa. Cette formule est à remplir consciencieusement et doit être retournée immédiatement au responsable des inscriptions, accompagnée de deux photographies et du passeport valable.
4. **Argent** : pour l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie, il n'y a aucune restriction, l'importation et l'exportation d'argent suisse et étranger est libre. Mais pour la Hongrie, il est absolument **interdit** d'importer et d'exporter de l'argent hongrois : il suffit de déclarer à l'entrée dans ce pays tout l'argent suisse, allemand, autrichien et italien que le voyageur possède. Cet argent doit être changé en Hongrie, selon les besoins, contre de l'argent hongrois. Et à la sortie de Hongrie, le solde éventuel doit être changé à nouveau contre de l'argent italien ou suisse.
5. **Echéance des inscriptions : 16 mars 1970.** Passé cette date, plus aucune inscription ou changement ne peut intervenir, notamment à cause du délai de demande de visa. En effet, à cette date, tous les participants auront remis leur passeport valable, la formule de demande de visa et deux photographies.
6. Prière de conserver la présente circulaire. Il n'en sera pas envoyé d'autre.

Prix du voyage :

Prix forfaitaire de **Fr. 575.—**, comprenant tout le voyage en autocar, les trois repas quotidiens, le logement en chambre pour deux personnes, la visite de Vienne et de Budapest en autocar avec guide, les frais du visa pour la Hongrie.

Ne sont pas compris : le petit déjeuner du 6 avril et le repas du soir du 13 avril, les boissons en cours de route et aux repas avec le pourboire s'y rapportant, les entrées à payer pour des visites de monuments, musées, Château de Schönbrunn, etc., le pourboire aux guides lors des visites et au chauffeur.

L'utilisation d'une chambre individuelle pour une personne seule entraîne un supplément de Fr. 55.—. Ces chambres sont en nombre extrêmement limité et seront attribuées dans l'ordre des inscriptions.

Païement: à effectuer avant le départ au CCP de M. Willy

Guyot, N° 23-4594 ou directement à son domicile: rue Georges-Perrenoud 40, 2400 Le Locle.

Inscription: au moyen du bulletin détachable ci-dessous, à adresser à M. Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, 2400 Le Locle. Un bulletin par personne est exigé.

SPN-VPOD

Bulletin d'inscription

Budapest: 6-13 avril 1970

à retourner à Willy Guyot avant le 16 mars 1970

Le(la) soussigné(e): Nom et prénom: _____
 Année de naissance: _____ Origine: _____
 Domicile, rue et N°: _____
 N° postal, localité: _____

participe au voyage du printemps 1970 à Budapest du 6 au 13 avril et désire occuper:

1 chambre pour 2 personnes - 1 chambre individuelle (biffer ce qui ne convient pas)

Lieu: _____ Date: _____ Signature: _____

jura bernois

Société pédagogique jurassienne (SPJ)

Assemblée préalable extraordinaire

Le comité de la Société pédagogique jurassienne, les présidents de sections, les représentants jurassiens au comité directeur et à l'assemblée des délégués se sont réunis vendredi 27 février 1970 à Moutier sous la présidence de M. Henri Reber, président SPJ, en présence de M. Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB.

A l'ordre du jour figurait un seul objet: la formation continue. L'assemblée a tout d'abord pris connaissance des décisions des synodes au sujet du projet de perfectionnement présenté par la SEB. Les sections jurassiennes ont été unanimes à décider qu'il y avait lieu d'attendre la publication du projet de décret cantonal dans sa version définitive avant de se prononcer pour une solution quelconque. La section de Delémont a voté lors de son assemblée une résolution intéressante demandant que le comité cantonal SEB poursuive ses tractations avec la DIP pour que le projet officiel soit le plus libéral possible, que le perfectionnement soit entièrement gratuit et que les cours obligatoires puissent être intégrés dans les heures d'enseignement. Cette résolution a trouvé son approbation auprès des membres présents et la manière de la présenter à Berne a été discutée.

En ce qui concerne la procédure de discussion à adopter le 4 mars lors de l'assemblée extraordinaire des délégués, elle fit l'objet d'un échange de vues entre les participants. L'opportunité de compter séparément les voix des délégués du Jura de celles de l'ancien canton en vue d'éviter toute majorisation a été mise en évidence. M. Lucien Chevrollet, délégué de la section Bienne-La Neuveville a été désigné comme porte-parole officiel de tous les délégués des sections jurassiennes.

Fr. E.

Formation continue des enseignants

Décision sage et réaliste des synodes jurassiens

Le problème de la formation continue des enseignants a été, ces derniers jours, un sujet de préoccupation de tous les milieux pédagogiques du Jura. Un peu partout dans nos six districts francophones, cette question d'actualité a donné matière à discussion. Et comme celle-ci touchait à l'avenir de la profession, il est tout naturel que les enseignants aient été sensibilisés par ce qu'on allait leur réserver en matière de recyclage. Rappelons les faits: une commission extra-parlementaire nommée par la Direction de l'instruction publique s'occupe actuellement d'élaborer un projet de décret sur le perfectionnement, à l'intention du Grand Conseil. C'est dans la session de novembre 1970, vraisemblablement, que ce projet sera présenté. Il constitue le corollaire de la modification de la loi sur la formation du corps enseignant adoptée par le peuple le 26 octobre 1969. Il réglera le perfectionnement à tous les degrés de l'école publique. Le projet gouvernemental prévoit la création d'un centre de perfectionnement pour le Jura et la désignation d'une commission jurassienne de contrôle.

La Société des enseignants bernois (SEB) a, de son côté, mis sur pied un projet de règlement visant à instituer une centrale de perfectionnement semblable à celle de l'Etat et prévoyant également une organisation distincte pour le Jura. Le comité cantonal de la SEB avait demandé aux six sections francophones groupées en son sein de statuer sur son projet de règlement avant le 4 mars 1970, date de l'assemblée extraordinaire convoquée à Berne pour adopter un organisme de perfectionnement issu des milieux corporatifs.

Après avoir entendu les porte-parole de la SEB et de l'Etat, les sections jurassiennes ont décidé très sagement de ne pas se prononcer avant que le projet de décret cantonal soit publié dans sa teneur définitive. Les enseignants du Jura ont ainsi fait preuve d'une attitude réaliste et objective, car on ne peut bien choisir que ce qu'on connaît bien.

Et c'eût été manquer de fair-play que de prendre position avant même que ne soit connu le contenu du projet gouvernemental.

Quant au projet de la SEB écarté par les synodes jurassiens, il comportait plusieurs lacunes. Hâtivement composé, il aurait trouvé des difficultés d'application dès sa mise en vigueur. Son financement n'avait par ailleurs pas fait l'objet d'une étude approfondie. En reconnaissant que le projet de décret cantonal, en l'état actuel des travaux, était pratiquement acceptable, le secrétaire central de la SEB, a implicitement admis que le syndicat des enseignants avait obtenu satisfaction. Par conséquent le projet SEB perdait une grande partie de sa substance. Il faut cependant reconnaître que pris comme expédient, ce projet aura eu le mérite d'infléchir certaines positions rigides au sein de la commission extraparlamentaire, ce qui permit aux représentants des enseignants siégeant dans cette commission, d'obtenir de sérieuses garanties quant à une application souple et libérale du recyclage prévu. Le corps enseignant jurassien n'en demandait, pour l'instant, pas davantage.

Fr. E.

Dans nos sections

Le synode du corps enseignant franc-montagnard

Le corps enseignant des Franches-Montagnes a tenu son assemblée synodale samedi à l'école secondaire de Saignelégier, en présence de MM. Maurice Péquignot, inspecteur scolaire, et Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB. Après la lecture du procès-verbal rédigé par M. Georges Varrin du Bémont, M^{me} Suzanne Schaller de Saignelégier a présenté les comptes de la section.

Pour remplacer M^{me} Marie-Thérèse Flückiger du Bémont, dont le mandat de représentante du Jura-Nord au comité cantonal est arrivé à expiration, l'assemblée a ratifié la candidature de M. Edmond Bourquard, présentée par la section de Delémont.

Trois nouveaux membres du comité de section ont été nommés : M^{lle} Anne-Marie Allimann de Saint-Brais qui remplacera M^{me} Suzanne Schaller comme trésorière ; M. Jean-Claude Brossard du Noirmont succédera à M. Paul Simon comme vice-président ; M. Michel Aubry de Saignelégier remplacera M. Georges Varrin du Bémont comme secrétaire des verbaux. Enfin, M. Michel Chételat des Pommerats a été nommé vérificateur des comptes.

M. Henri Cattin des Breuleux a renseigné l'assemblée et particulièrement les maîtres du degré supérieur sur les séances qu'il a été chargé d'organiser dans les classes, dans le cadre de la lutte antialcoolique.

La formation continue

Après avoir montré la nécessité de la formation continue, M. Marcel Rychner, le secrétaire central de la SEB, a présenté le projet élaboré par la société cantonale. Celui-ci basé sur le principe que c'est au corps enseignant lui-même de se perfectionner, prévoit la mise en place de deux secrétaires à plein temps, l'un dans l'ancien canton, l'autre dans le Jura. Ces deux animateurs de la SEB seraient chargés de la prospection et de l'organisation des cours de perfectionnement qui ne seraient pas rendus obligatoires.

M. Froidevaux a donné ensuite connaissance d'une lettre de M. Jacques-André Tschoumy dans laquelle le directeur de l'Ecole normale de Delémont s'oppose au projet de la SEB, notamment en raison de la coordination romande en voie de réalisation.

M. Maurice Péquignot, inspecteur scolaire, a présenté le projet de décret préparé par la commission extraparlamentaire. Il a estimé qu'il sera possible de concilier le projet

de la SEB et ce décret, car le recyclage n'est pas seulement l'affaire des enseignants, mais également celle de ceux qui les emploient, l'Etat et les communes. Enfin, M. Péquignot a donné l'assurance que l'article 23 de la loi récemment acceptée par le peuple sera appliqué d'une manière très libérale. Après discussion, l'assemblée a décidé, par 38 voix contre 2, de ne pas prendre de décision à ce sujet et d'attendre la publication du décret cantonal.

Dans les divers, M. Péquignot a annoncé, au nom de la commission des moyens d'enseignement, la prochaine publication du livre de calcul de 8^e et 9^e années, ainsi que celle d'alphabets d'écriture. Des compléments aux livres de calcul de 4^e et 2^e années sont également en préparation.

A.

Synode des enseignants du district de Delémont

Les enseignants et enseignantes du district de Delémont ont tenu leur assemblée synodale d'hiver avant-hier à la halle de gymnastique de Glovelier, sous la présidence de M. Jean Sommer, instituteur à Vermes, et en présence de l'abbé Paul Hug, curé de Glovelier, du maire Froidevaux, de MM. Liechti et Pétermann, inspecteurs, et de M. Rychner, secrétaire central de la Société des enseignants (SEB).

Procès-verbal et comptes ayant été rapidement acceptés, le président passa à son rapport d'activité. Il rappela la votation de 1969 concernant la modification des statuts, puis parla de l'enquête faite dans les localités du district sur les salaires horaires payés pour les branches supplémentaires. Il fit allusion aux travaux de la Société pédagogique romande et remercia chaleureusement les membres du comité, de même que tous ceux qui participent à l'activité de la section. D'autre part, M. Sommer releva plusieurs aspects de cette activité, celle notamment des travaux des groupes de travail de « L'Ecole et la Vie », et il signala que l'information se poursuit dans le domaine des nouvelles structures de l'enseignement.

Vie de la section

Passant au chapitre des mutations, le président rappela d'abord la mémoire de deux collègues retraités : M. Henri Membrez et M^{lle} Valérie Fromaigeat, de Delémont. La section compte à ce jour 222 membres, dont 26 retraités. Deux institutrices sont admises dans la société : M^{me} Jacqueline Ehrwein-Luthi et M^{lle} Marie-Pierre Gentit. M. Sommer signala encore la récente nomination de M^{lle} Ginette Quain au poste d'expert pour les travaux manuels féminins et les nominations de M^{me} Monique Maegeli et de M. Pierre Burkhardt à la tête de classes d'application. Enfin, l'assemblée passa à quelques nominations. M^{me} Flückiger, du Bémont, arrive au bout de son mandat de déléguée au comité cantonal. Pour la période qui s'étend du 1^{er} juillet 1970 au 30 juin 1976, c'est M. Edmond Bourquard, de Delémont, qui représentera les sections de Delémont, des Franches-Montagnes, de Laufen et de Porrentruy. Au comité de section, M^{lle} Marthe Ackermann, de Montsevelier, est élue en remplacement de M^{me} Cécile Chappuis, de Courroux, qui arrive au terme de son mandat, et M. Charles Duplain, d'Undervelier, est confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période.

Perfectionnement facultatif...

L'assemblée aborda ensuite l'objet le plus important inscrit à l'ordre du jour : celui de la formation continue. Comme on pouvait s'y attendre, ce problème d'actualité provoqua de longues discussions et quelques « accrochages » verbaux qui repoussèrent passablement après midi le début du dîner. M. Jean Sommer introduisit le débat en rappelant que ce problème aurait dû être abordé déjà lors de la séance

pédagogique du 19 novembre à Delémont, mais qu'il avait été remis en raison du manque de temps.

M. Marcel Rychner, secrétaire central, exposa pour sa part le point de vue des milieux dirigeants de la SEB. Ces derniers pensent que l'enseignant doit savoir faire preuve d'initiative et de sens des responsabilités. Il ne faut pas faire de lui une sorte de fonctionnaire. Dans son ensemble, le corps enseignant a toujours mérité la confiance que l'on a mise en lui. C'est aussi dans cet esprit que la SEB entrevoit la formation continue.

... ou obligatoire ?

Il s'agissait donc là du point de vue de la SEB. Le président Sommer donna ensuite connaissance d'une lettre émanant de M. J.-A. Tschoumy, chef de la délégation jurassienne à la Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement (CIRCE). M. Tschoumy est d'avis opposé à celui exposé plus haut. Il qualifie de « funeste » le projet de la SEB. La coordination postule le recyclage et le perfectionnement. Au XX^e siècle, on n'a plus le droit de laisser l'enseignant libre de se perfectionner. Du stade artisanal, le perfectionnement doit passer au stade organisé. Le projet de la SEB mettrait en cause l'efficacité de l'action de CIRCE.

En dehors du projet de la SEB, il existe une commission extraparlamentaire, présidée par le député Kloetzli, qui prépare un décret. Mais les travaux de cette commission ne sont pas encore terminés. M. Maurice Petermann, membre de la commission Kloetzli, se refusa donc à donner des précisions sur les travaux en cours. Tout au plus voulut-il parler de l'esprit dans lequel le décret est élaboré : un esprit très large, précisa M. Petermann. Si au début il y eut quelques prises de bec avec les représentants de la SEB au sein de la commission, tout actuellement se déroule dans d'excellentes conditions. Aussi, M. Petermann pense-t-il qu'avant de se prononcer, les membres de la SEB devraient attendre d'avoir en mains le projet de la Commission Kloetzli. S'il ne donne pas satisfaction, on devrait alors rechercher de quelle manière pourrait être élaboré un statut spécial pour le Jura.

M. Henri Liechti, inspecteur secondaire, est aussi de cet avis. Il relata longuement les travaux de recyclage actuellement en cours dans le secteur secondaire. Le perfectionnement doit se faire en contact avec les universités et tous les organismes qui s'occupent de ces problèmes en Suisse romande et dans le reste du pays. C'est un travail compliqué de recherches et de formation pédagogique, qui se révèle très coûteux. M. Liechti souhaite que tout puisse se faire sur la base du volontariat le plus absolu, mais il émet quelques doutes à ce sujet.

Attendre le projet gouvernemental

M. Jelmi, de Bassecourt, releva pour sa part certaines lacunes du projet de la SEB. Il proposa que mandat soit donné au comité cantonal SEB de poursuivre ses tractations avec le Département de l'instruction publique pour que le projet officiel soit le plus libéral possible, que le perfectionnement soit entièrement gratuit et que les cours obligatoires puissent être intégrés dans les heures d'enseignement. Mise aux voix après une longue discussion, cette proposition recueillit l'approbation de la quasi-totalité des 100 participants. Pour le reste, par 73 voix, les enseignants et enseignantes du district de Delémont décidèrent d'attendre la parution du décret gouvernemental avant de prendre position.

Dans les divers, M. Rychner, secrétaire central de la SEB, eut l'occasion de renseigner les participants sur certains problèmes, notamment sur l'attribution des gratifications d'ancienneté. Puis M. Georges Froidevaux, maire de Glo-

velier, se fit l'interprète des autorités locales et de la population pour souhaiter une cordiale bienvenue au corps enseignant, remerciant ses membres pour le travail qu'ils accomplissent au profit de l'enfance.

Une partie des participants se retrouvèrent ensuite au Café de la Poste où ils prirent le repas. Ils entendirent encore quelques paroles du maire Froidevaux et de l'abbé Hug qui, au nom de la commune et de la paroisse, offrirent généreusement consommations et cafés.

DANS NOS SECTIONS

Synode d'Ajoie du 25 février 1970

Interrompant la monotonie d'un hiver interminable, voici le synode de février, fixé comme par hasard, entre deux tempêtes de neige.

Les enseignants d'Ajoie, délaissant pour un après-midi leurs tableaux noirs, sont heureux de se retrouver dans l'aula, désormais familière, du complexe scolaire de l'avenue Cuenin.

M. Gérard Chiquet, président, souhaite tout d'abord la bienvenue à tous les collègues qui n'ont pas hésité à quitter leurs occupations absorbantes pour manifester leur intérêt à la vie de la section. Il salue particulièrement M. Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale, accompagné de M. Mozart, pédagogue du Burundi, actuellement en stage à l'Ecole normale de Porrentruy.

Admissions, démissions, mutations

Après l'approbation tacite du procès-verbal, le président nous fait part de la démission de trois membres de la section : Mme Agnès Billieux qui prend sa retraite, Mlle Liliane Juillerat, maîtresse ménagère, qui s'établira à l'étranger et M. Claude Bühlmann qui quitte Ocourt pour Sonvilier.

Election de trois membres du comité

Mme Bélet-Schwarz, de Montignez, M. Abner Sanglard, de Fontenais, M. Gérard Chiquet, de Courgenay, sont démissionnaires. Ils sont remerciés pour l'activité déployée au sein de la section. En remplacement, l'assemblée élit à l'unanimité : Mlle Francine Métille et M. Claude Juillerat, de Porrentruy, et M. Louis Mini, instituteur à Miécourt.

Le synode d'Ajoie s'associa à celui de Delémont en proposant la candidature de M. Edmond Bourquard au comité cantonal.

Rapport du président

La principale préoccupation du comité fut incontestablement la formation continue du corps enseignant. M. Chiquet rappela les thèses en présence. Celle de la Direction de l'instruction publique, d'une part, qui a chargé une commission extraparlamentaire d'élaborer un avant-projet, mais dont on ne connaît pas encore la teneur et celle de la SEB d'autre part, qui souhaiterait créer un organisme indépendant de formation continue. Toutes les modalités ont déjà été mises au point et une assemblée extraordinaire des délégués aura lieu mercredi prochain à Berne, elle devra se prononcer sur l'adoption des règlements y relatifs.

Comme l'ordre du jour du synode ne prévoyait pas un vote pré-consultatif sur la question, la position des trois délégués du district de Porrentruy était quelque peu délicate. Aussi, après les interventions de M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, M. Germain Adatte, directeur de l'Ecole secondaire et M. Pierre Henry, maître à l'école d'application, l'assemblée émit le vœu que la SEB n'entre pas en matière avant de connaître les points essentiels du décret gouvernemental. Cette résolution fut votée par 67 voix sans opposition.

Proposition concernant le journal corporatif

La proposition de M. Hugues Plomb, de Boncourt, demandant le regroupement des textes français dans la « Schweizerische Lehrerzeitung » fut acceptée à l'unanimité.

Partie récréative

M. Jean-Claude Bouvier, professeur à l'Ecole normale, nous entretint d'un sujet qui lui est familier : l'hydrobiologie du Clos-du-Doubs. Son exposé ne manqua pas de faire naître dans le cœur de chaque enseignant une certaine inquiétude. Les variations du niveau de la rivière, en fonction de l'activité des usines électriques, provoquent la disparition irrémédiable de certaines larves qui constituent la nourriture des salmonidés. Ces observations, faites dans le cadre d'une rivière relativement petite, nous montrent bien ce qui peut se passer à une plus grande échelle dans notre monde civilisé. Et on ne sait si ce fut l'influence des clichés montrés par M. Bouvier, mais le synode se termina en « queue-de-poisson »... il faudra revoir la chose... ou recycler les bouteilles en train.

A.-M. Choulat.

Section jurassienne de la SBMEM

Sciences naturelles

Une réunion des maîtres de sciences naturelles des écoles moyennes jurassiennes a eu lieu dernièrement à l'Ecole secondaire de Moutier.

Le débat, organisé par la section de la SBMEM et dirigé par M. Marcel Farron de Tavannes, avait pour but de :

- délimiter les problèmes propres à cette discipline ;
- proposer des sujets de cours à la commission pour la formation continue, voire à la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire ;
- échanger des idées d'ordre pédagogique et pratique.

Concernant le premier point, l'assemblée — une vingtaine d'enseignants — a relevé les faits suivants :

- la difficulté d'appliquer rigoureusement le plan d'études ;
- l'absence d'un programme détaillé de travaux pratiques ;
- la nécessité d'une meilleure coordination entre écoles ;
- enfin, paradoxalement, le manque de contact avec la nature dans le cadre des leçons.

Quant aux cours souhaités, il est apparu qu'un cours de travaux pratiques avec directives pédagogiques, ainsi qu'un cours d'application du plan d'études, recueilleraient la participation d'un bon nombre de collègues.

Une seconde séance a été fixée au **11 mars 1970**, à Moutier, dans l'intention de comparer des textes et documents élaborés par certains collègues, de préciser la forme et les modalités des cours envisagés, et d'essayer de remédier aux problèmes mis en évidence.

Anglais

Les maîtres d'anglais jurassiens ont eu également l'occasion de se retrouver, à Moutier, à la fin janvier. Ils ont tenté d'échanger leurs expériences et leurs difficultés concernant, notamment, les méthodes audio-visuelles. De nombreux collègues ont, d'autre part, regretté le manque de coordination autant dans l'élaboration d'un nouveau matériel didactique qu'à l'échelon interscolaire.

Une troisième réunion est prévue pour le mois de mai. Le thème a déjà été fixé : **le laboratoire de langues**.

R. R.

Conférence de presse de la DIP

LA PLANIFICATION SCOLAIRE DANS LE CANTON DE BERNE

Jeudi 5 février s'est tenue à Berne, à l'Hôtel du Gouvernement, une conférence de presse présidée par M. Simon

Kohler, directeur de l'instruction publique. Après avoir évoqué les problèmes de la coordination scolaire, le conseiller d'Etat jurassien a réaffirmé que le Jura ne pouvait se désintéresser de l'école romande. Il donna ensuite la parole aux divers rapporteurs : MM. Max Keller, premier secrétaire de la DIP, Ernest Schläppi, inspecteur d'écoles primaires, Hans Dubler, inspecteur d'écoles secondaires et le professeur Hasler, directeur de l'Ecole normale supérieure de l'Université de Berne.

Au cours de ces dix dernières années, la voie de formation du secondaire inférieur (école secondaire) s'est élargie d'un cinquième. Il faut compter approximativement, aujourd'hui, avec un taux de 40% d'admissions à l'école secondaire. On estime que, jusqu'en 1980, il s'agira d'ouvrir dans la partie française du canton environ 60 nouvelles classes secondaires. Quant aux écoles primaires, toujours pour la partie française du canton, le nombre des classes devra être augmenté de 140 à 150 d'ici 1980. Pour l'ancien canton, les chiffres correspondants sont les suivants : 500 à 550 nouvelles classes primaires et environ 200 nouvelles classes secondaires devront être créées en dix ans. Au total, on doit s'attendre, en dix ans, à l'ouverture de 900 à 960 classes supplémentaires, ce qui exigera de l'Etat et des communes de gros sacrifices financiers, en ce qui concerne la mise à disposition des locaux nécessaires en particulier.

L'accès aux écoles moyennes supérieures

Autre chapitre, celui de l'accès à l'école moyenne. Tant dans le Jura que dans l'ancien canton, un élève sur dix de l'école secondaire, en moyenne, entre au gymnase, et un sur douze, à l'école normale. Il s'avère donc qu'un quart des élèves des écoles secondaires peuvent fréquenter plus tard une école moyenne supérieure (gymnase ou école normale).

Au cours des cinq dernières années dans le Jura et à Bienne romande, 39,8% des élèves ont accédé à l'école secondaire, 6,4% au gymnase et 3,2% à l'école normale.

Quant à la proportion des filles dans les différents types d'écoles, elle est la suivante dans la partie française du canton : 48% à l'école primaire, 51,6% à l'école secondaire, 32,5% au gymnase et 66,4% à l'école normale (proportion moyenne des filles dans les gymnases et les écoles normales : 43,2%).

Moins de 10%

On constate que 9,6% des élèves fréquentent le gymnase ou l'école normale. Même si l'on ajoute à ces effectifs ceux des écoles de commerce, on est loin de la proportion qui est fixée comme objectif par les sociologues : 15% des enfants devront bénéficier d'une formation d'école moyenne supérieure.

La conclusion de la partie du rapport de M. Schläppi consacrée à l'accès aux écoles moyennes se termine par la remarque suivante : « Pour obtenir une augmentation du nombre d'élèves des écoles moyennes, il faudra se tourner en premier lieu vers les filles, vers la campagne et les milieux économiquement faibles de nos populations ». On entend bien que les mêmes chances soient offertes à chaque enfant et que disparaisse tout esprit réfractaire à l'égard des études.

Cependant il ne faut pas oublier que 60% environ des enfants terminent leur scolarité obligatoire à l'école primaire, que 25% environ achèvent leur formation générale à l'école secondaire et que 15% seulement peuvent fréquenter une école moyenne. Dès lors, les efforts consentis pour un développement harmonieux des écoles primaires méritent au moins autant d'intérêt et de sollicitude de la part des autorités que la refonte des écoles moyennes.

Augmentation des classes dans les gymnases et les écoles normales

Au chapitre de l'aménagement des écoles moyennes, le rapport sur la planification scolaire dans le canton indique que le nombre des classes de gymnase connaîtra l'évolution suivante dans la partie française du canton : 4 classes parallèles en 1968 dans les gymnases français de Bienne et de Porrentruy, 4 classes à Bienne et 5 à Porrentruy en 1980, 5 classes à Bienne et à Porrentruy en 1990.

Pour les écoles normales de la partie française du canton, l'évolution suivante est prévue jusqu'en 1990 : Porrentruy, 1 classe par degré en 1968, 1 en 1980 et 1 toujours en 1990 ; Delémont, 2 classes parallèles en 1968, en 1980 et en 1990 ; Bienne, 1 classe en 1968, 2 classes en 1980 et 2 classes en 1990. A remarquer que l'augmentation du nombre des classes n'est prévue que pour l'Ecole normale française de Bienne. Cette planification permettra, aux dires du rapport, de couvrir le besoin annuel en maîtres primaires à former, besoin qui est estimé à 90 pour la partie française du canton.

Les postes qui ne sont pas pourvus de manière normale

Un autre document concernant l'école primaire a été communiqué hier à la presse. C'est la statistique, au 1^{er} novembre 1969, des places d'instituteurs qui ne sont pas normalement pourvues. Dans la partie française du canton, il y a 9 cas de ce genre en ce qui concerne les instituteurs : 2 postes sont occupés par des maîtres diplômés d'autres cantons et 6 par des non-diplômés, 1 cas étant considéré comme spécial. En ce qui concerne les institutrices, toujours pour la partie française du canton seulement, 21 postes n'étaient pas occupés le 1^{er} novembre 1969 dans des conditions normales, dont 1 poste occupé par une diplômée d'un autre canton, 5 par des non-diplômées et 13 par des normaliennes prématurément libérées. Le nombre total des postes primaires occupés dans des conditions anormales a cependant diminué depuis 4 ans. Il était de 63 en 1965, de 57 en 1966, de 53 en 1967, de 39 en 1968, pour tomber à 30 en 1969, cela toujours pour la partie française du canton uniquement.

Ces cinq dernières années, le nombre des classes primaires dans la partie française du canton s'établissait de la manière suivante : 642 en 1965, 650 en 1966, 670 en 1967 et 688 en 1968.

Comme les exposés traitaient plus spécialement de la

situation dans l'ancien canton, une séance d'information sera prochainement mise sur pied pour traiter les problèmes de la planification scolaire dans la partie française du canton.

Fr. E.

Tribune libre

Et c'est... mal parti !

De Gaulle entrevoyait l'Europe des régions. Une « Table ouverte » de la Télévision romande permettait à Denis de Rougemont d'exprimer une idée semblable. Inéluctablement nous nous acheminons vers l'éclatement du découpage politique de notre Suisse. L'école, si elle ne veut pas faillir à sa mission, doit être « dans le vent » ; il serait souhaitable qu'elle prenne la tête. A cet égard, la législation scolaire bernoise, celle qui régit la « régence » jurassienne, est un exemple — je suis tenté de dire un monument — de libéralisme régional. Que l'on veuille bien prendre la peine de compulser les documents y relatifs. Quelle autre partie de la Romandie octroie à ses enseignants une telle liberté de mouvements ? La future école romande ne peut ignorer cette réalité qui rebute les contestataires même. Qui dit « réforme » doit penser « amélioration ».

Pourquoi vouloir, **aujourd'hui**, fixer le canevas d'une école romande sur un cadre trop strict, trop rigide, trop figolé qui heurte les penseurs, les consciences et craquera **demain** ? Mettons en place des structures générales, cherchons une coordination aussi poussée que possible, mais n'étouffons pas un particularisme raisonnable (ce qui fait la force et la personnalité des élites). Il est indéniable que certains « impératifs », appelés « préalables », ont provoqué une levée de boucliers et risquent de compromettre la réalisation d'une idée magnifique : l'école romande. Ne faudrait-il pas revoir la question et poser le problème en d'autres termes ?

Essayons de repartir du bon pied !

Est-il souhaitable, heureux, pédagogiquement profitable qu'une année scolaire soit coupée par une longue période de vacances,

Vous tous, partisans du printemps ou de l'automne, qu'en pensez-vous ?

Jos. Simonin, Moutier.

divers

Centre d'information des instituteurs

Dans l'« Educateur » No 7 du 27 février, le titre ci-dessus a été omis à la tête de nos commentaires sur le « Dictionnaire de croquis » dont nous venons de diffuser les deux premières lettres, A et B.

Nous profitons de l'occasion pour donner ci-dessous la liste de nos publications en vente.

Titres	Degrés	N. de fiches	Format	Prix Fr.
Français				
Exercices (EF1)	1 ^{re} P	116	A5	8.—
Exercices (EF2)	2 ^e	147	A5	10.—
Grammaire (GF5)	5 ^e	62	A4	9.—
Dictées Delez (DD6)	6 ^e	30	A5	5.—

Calcul

Corrigé manuel (CM5)
Math. moderne et
signaux routiers (MMS)

5 ^e	160	A5	9.—
En-seign.	23	A4	5.—

Géographie

Textes s/Genève (TG4)
Fiches s/Suisse (GS5)

4 ^e	36	A5	2.—
5 ^e (6 ^e)	71	A5 × 2	9.—

Divers

Les Esquimaux (CIE)
(Centre d'intérêt)
Crayonnage (CR)
(Exerc.-écriture)
Bricolage (BR)
(Activ. dirig.)

2 ^e E-P	35	A4	3.50
2 ^e E-P	32	A4	6.—
4-6 P	14	A4	4.—

Dictionnaire de croquis (A et B) (DC)

Enf.	49		
Prim.	(238	A4	8.—
CO	croq.)		

COMMANDES

Elles sont faites par versement
au nouveau CCP :

Centre d'information des instituteurs
N° 12 - 151 55
Vernier - Genève

Veuillez préciser, s.v.p., au dos du coupon, ce que vous désirez exactement, par les abréviations ci-dessus.

Exposition « L'Enfant et les Maîtres du Temps »

Cette manifestation donnera lieu, du 18 au 28 mars 1970, de 10 h. à 22 h., au Palais des Congrès de Bienne, 60, rue Centrale, à une exposition des dessins, peintures et travaux graphiques, réalisés par des enfants de 6 à 13 ans, dans le cadre du concours artistique lancé par la Chambre suisse de l'horlogerie au printemps 1969.

Ce sera la première d'une série de cinq expositions qui seront présentées ensuite à Liestal, Le Locle, Saint-Imier et Neuchâtel.

Dans le cadre de l'exposition de Bienne, « Tempus », le nouveau film de relations publiques de la Chambre, sera projeté les 18, 21, 22 et 25 mars, de 14 h. à 22 h. (Entrée libre à l'exposition et dans la salle de projection.)

Les enseignants et leurs élèves sont cordialement invités.

éducateur

Rédacteurs responsables :

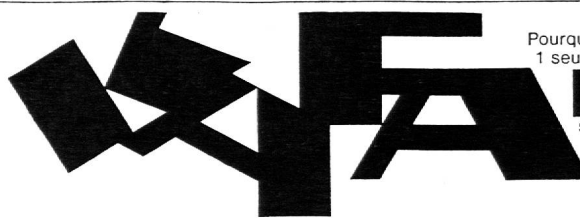
Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre
KAFA
soulage rapidement.
Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciaticques - Règles douloureuses

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire

Ces études, organisées par la direction générale de l'enseignement secondaire, sont ouvertes aux gradués de l'Université de Genève, aux diplômés d'une école polytechnique suisse, ainsi qu'aux porteurs d'un titre équivalent.

Elles comprennent : une année de formation pédagogique (suppléance de 8 à 10 heures, stage dans les écoles, études théoriques et pratiques) et une année d'application (suppléance dirigée dans les écoles secondaires).

Le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, nécessaire pour la nomination dans l'enseignement secondaire genevois, est délivré aux candidats qui ont réussi ces études.

La première année, les candidats reçoivent un traitement fixe ; la deuxième année, leur rétribution correspond à la suppléance dont ils sont chargés.

Les inscriptions pour l'année scolaire 1970-1971 doivent parvenir à l'adresse ci-dessous entre le 23 février et le 21 mars 1970.

Pour tout renseignement s'adresser aux

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire,
16, chemin du Bouchet, 1211 Genève 19, téléphone 34 81 25.

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique :
André Chavanne



Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

CAMPS ET COLONIES DE VACANCES PTT

cherche pour la colonie de vacances qui aura
lieu à Montana, du 20 juillet au 8 août 1970

Un(e) dirigeant(e)

Cette colonie réunit environ 70 enfants d'agents
PTT de Suisse romande dans la Maison
Général-Guisan, à Montana.

Les inscriptions ou les demandes de rensei-
gnements sont à adresser à :

Camps et colonies de vacances PTT
case postale 14
1211 Genève 1
Tél. (022) 32 90 90
interne 310 ou 325

Le Département de l'instruction publique du canton de Genève

annonce l'ouverture d'inscriptions pour les fonctions de

maîtres dans l'enseignement secondaire et professionnel

(Cycle d'orientation, enseignement gymnasial (lycée) technique, commercial et professionnel).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 1970 pour les disciplines suivantes : français, mathématique, allemand, latin, histoire, sciences, branches techniques.

Les candidats doivent être munis d'un titre universitaire complet et avoir une parfaite connaissance du français. On tiendra compte d'une expérience ou d'une formation pédagogique antérieure. Ceux qui seront retenus seront engagés pour une année d'essai, à partir d'une date à convenir.

Les dispositions légales en vigueur permettent de proposer aux candidats confédérés et étrangers d'intéressantes conditions d'emploi.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre détaillée à la **direction de l'enseignement secondaire, 14, route des Acacias, 1211 Genève 24**, qui leur fournira les renseignements complémentaires.

Librairie **PRIOR**
GENÈVE

Cité 9 - Tél. 25 63 70
Succ. Rôtisserie 2



achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école

A vendre

MAISON DE VACANCES POUR ÉCOLES,

très bien située à Leysin-Village, 30 à 40 lits,
bien équipée, jardin, à proximité forêt. Station
bien équipée.

Jusqu'en 1969 exploitée pour home d'enfants,
à vendre pour raison d'âge.

Tous renseignements par J. Tissot, Coquimbo,
Leysin. Tél. (025) 6 26 41.

INSTITUT D'ÉTUDES SOCIALES - GENÈVE

Professions enseignées par
écoles spécialisées :

ASSISTANT(E) SOCIAL(E)
ANIMATEUR - ANIMATRICE
ÉDUCATEUR - ÉDUCATRICE
BIBLIOTHÉCAIRE
LABORANTINE MÉDICALE
ASSISTANTE DE MÉDECIN

Programmes et renseignements :
28, rue Prévost-Martin, 1211 Genève 4
Tél. (022) 25 02 53

Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 - Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer - Tél. 32 62 21

**Louez votre maison pendant les vacances à des
instituteurs (2000) hollandais/anglais.**

Event. échangeons ou louons.

E. Hinlopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum,
Hollande.

Pensions et maisons de vacances bien aménagées
classes en plein air
camps d'été
classes de ski

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons
et en Suisse centrale.

Été 1970 : les groupes trouveront encore des périodes
libres. **Offre spéciale** pour les classes en plein
air ! Maisons sans et avec pension.

**Une pension à Flerden (Heinzenberg) est réservée
aux hôtes individuels et aux familles.**

Adressez les demandes à la preneuse du bail et
loueuse



Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41
CH - 4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40.

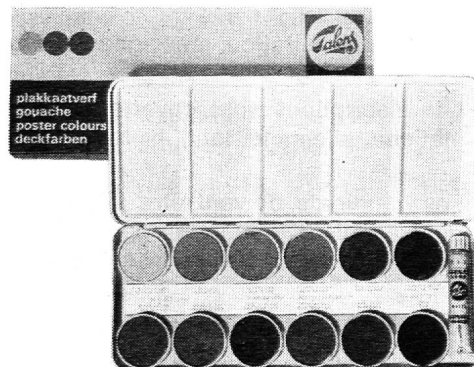
Boîtes de couleurs gouache

TALENS



en métal ou en matière plastique.
Plaisantes, pratiques, solides.

Teintes vives, très couvrantes, faciles à appli-
quer.



Livraison par le commerce spécialisé.

TALENS & FILS S.A., DULLIKEN